

2017, une année de transition pour Québec solidaire Page A 3

La déconnexion, un droit qui est désormais protégé pour les travailleurs français Page A 2



Vélo d'hiver Les enfants de plus en plus nombreux à suivre l'exemple de leurs parents Page B 5

www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

VOL. CVII N° 299

LE DEVOIR, LE MARDI 3 JANVIER 2017

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$



L'attentat au Reina marque un début 2017 sanglant pour la Turquie, déjà endeuillée en 2016 par les contrecoups d'une tentative de coup d'État et une vague d'attentats meurtriers liée aux djihadistes ou à la rébellion kurde.

## La Turquie dans la mire du groupe EI

L'attentat du Nouvel An est revendiqué par le groupe djihadiste, une première qui fait craindre le pire

SARAH R. CHAMPAGNE

Le groupe armé État islamique (EI) a revendiqué lundi l'attentat meurtrier du Nouvel An dans une discothèque d'Istanbul, revendication qui marque un changement de stratégie de sa part. Alors que la Turquie est de plus en plus engagée dans le conflit syrien, la spirale de violence s'accélère sur son territoire.

Le groupe djihadiste a affirmé par communiqué qu'un des «soldats du califat» était à l'origine de cette tuerie dans un club branché d'Istanbul dans la nuit du 1<sup>er</sup> janvier. Des effectifs renforcés de milliers de policiers n'ont pas empêché l'assailant d'entrer dans le Reina, en bordure du Bosphore, et de tuer 39 personnes, dont au moins 25 étrangers, et d'en blesser 60 autres. La Canadienne morte dans l'attentat a été identifiée comme étant Alaa Al-Muhandis, une jeune mère

VOIR PAGE A 8 : TURQUIE

## Il y a 70 ans, Mackenzie King devenait le premier citoyen canadien

JEAN DION

Le 3 janvier 1947, il y a 70 ans jour pour jour en ce mardi, le premier ministre du Canada, William Lyon Mackenzie King, participe à un événement bien spécial dans l'édifice de la Cour suprême à Ottawa. À cette occasion, le juge en chef du plus haut tribunal du pays, Thibault Rinfret, lui remet un certificat numé-

roté 0001. King devient ainsi officiellement le tout premier citoyen canadien de l'histoire.

L'idée d'une citoyenneté authentiquement canadienne germaît depuis un certain temps déjà, et elle était particulièrement chère aux yeux de Paul Martin, ministre dans le cabinet libéral de King et père du futur premier ministre du même nom. Alors que sévissait la Deuxième Guerre mondiale et que le Canada y allait d'un

effort important, Martin avait songé à proposer un projet en ce sens. Mais ce n'est qu'après le conflit, alors qu'il visitait le cimetière de Dieppe, où reposaient tant de Canadiens fauchés au combat, qu'il entreprit d'agir.

Jusque-là, les Canadiens étaient, juridiquement, considérés comme de simples sujets britanniques. Le statut exact de tout un chacun se perdait dans un fouillis de lois portant sur l'im-

migration, la naturalisation, le concept de «ressortissant», etc., qui se contredisaient parfois. Un ménage s'imposait donc et, à la faveur d'une vague de fierté nationale qu'avait provoquée la guerre, le moment était idéal pour le choisir.

Le 22 octobre 1945, le ministre Martin dépose donc un projet de loi à la Chambre des

VOIR PAGE A 8 : CITOYEN

### AUJOURD'HUI



**Culture** › Penser la neige en arts visuels. Premier texte d'une série sur la neige comme matière culturelle, prompte à susciter la réflexion. Page B 8

**Les Sports** › Ski alpin. Décès de Jean Vuarnet, champion olympique et visionnaire. Page B 4



À la télé..... B 7  
Décès..... B 6  
Météo..... B 5  
Mots croisés..... B 5  
Petites annonces..... B 6  
Sudoku..... B 4

### 375<sup>E</sup> DE MONTRÉAL

## Petite histoire de la balle au mur

L'ancêtre du tennis comptait parmi les sports les plus pratiqués dans les collèges

L'histoire de Montréal, c'est aussi l'histoire des sports qui s'y sont pratiqués. À l'occasion du 375<sup>e</sup> anniversaire de la métropole, cette grande série explore les enjeux politiques, culturels, sociaux et économiques autour de différents sports marquants dans l'histoire de la ville. Troisième de dix articles.

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Bien avant que les champions de tennis ne fassent les manchettes, les étudiants des collèges classiques du Canada français se passionnaient pour son ancêtre, la balle au mur, appelée aussi jeu de pelote ou de paume. Ce jeu donne fort

probablement son nom au tennis. Au jeu de paume, à l'origine, on met en effet la balle en jeu en disant: «tenez monsieur!» Et on prononce volontiers le «z». L'origine du mot tennis est là.

La balle au mur fut longtemps pratiquée passionnément à Montréal. Le Collège de Montréal, fondé par les Sulpiciens en 1767, va faire place à plusieurs terrains pour la pratiquer. Au cours de la décennie 1870, les religieux dépensent de fortes sommes pour installer de hautes structures de bois afin que les élèves puissent pratiquer ce sport. Ce qui laisse entendre que le jeu est déjà connu et d'emblée populaire.

«Nous, on appelait ça la balle au mur. Les terrains avaient trois murs d'environ



La balle au mur est pratiquée passionnément par les élèves des collèges classiques du Canada français, comme le montre cette très rare image croquée au début du XX<sup>e</sup> siècle.

VOIR PAGE A 8 : JEU

## ACTUALITÉS

## Le trafic aérien a augmenté en 2016

Le trafic aérien de passagers a poursuivi sa progression en 2016, à un rythme toutefois moins soutenu, grâce au dynamisme des compagnies à bas coûts, a indiqué lundi l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

Pour l'ensemble de l'année 2016, 3,7 milliards de passagers ont été transportés par les compagnies aériennes à travers le monde, une hausse de 6% sur l'année précédente dont le volume avait augmenté de 7%, selon les données de l'agence des Nations unies spécialisée dans le transport aérien.

La croissance a été plus marquée en Asie (+8%), au Moyen-Orient (+11,2%), en Amérique latine (+6,5%) ou en Afrique (+5,7%), tandis que le rythme a été plus lent en Europe (+4,3%) ou en Amérique du Nord (+3,5%), qui représente néanmoins 13% du total du trafic mondial en volume.

« Plus de la moitié des touristes dans le monde qui voyagent à l'international chaque année ont été transportés par voie aérienne », a noté l'OACI.

Les transporteurs à rabais ont assuré 28% du trafic aérien de passagers en franchissant pour la première fois la barre du milliard de personnes transportées dans leurs avions.

En Europe, les compagnies à bas coûts ont transporté près du tiers des passagers, soit une proportion un peu plus importante qu'en Asie (31%) ou en Amérique du Nord (25%).

Pour le trafic intérieur, les États-Unis représentent 43% du total des passagers transportés avec une hausse de 4,3% en un an. Pour le continent asiatique, le trafic de passagers intérieur a augmenté de 10% sous l'impact de la croissance en Inde et en Chine.

Agence France-Presse

## Le bitcoin s'échange à plus de 1000 \$

Paris — Le bitcoin, monnaie virtuelle servant pour les transactions en ligne, s'échangeait à plus de 1020 dollars lundi vers 17 h, temps universel, après avoir franchi la barre des 1000 dollars US dimanche, une première depuis trois ans.

La monnaie numérique avait déjà culminé à plus de 1000 dollars à l'automne 2013.

La poussée du bitcoin, qui ne valait que quelques centimes lors de son lancement en 2009, s'inscrit dans un contexte économique incertain, avec notamment la chute de la monnaie chinoise.

Contrairement aux devises physiques telles que l'euro ou le dollar, le bitcoin n'est régi par aucune banque centrale ni aucun gouvernement, mais par une vaste communauté d'internautes, et ne peut donc être soumis à la tentation de la « planche à billets », arguent ses partisans.

Mais les critiques soulignent son extrême volatilité, dénonçant la création d'une bulle spéculative.

Le bitcoin s'est par ailleurs bâti une réputation sulfureuse en raison de son manque de transparence, après la faillite en 2014 de la plateforme d'échanges MtGox, et de son utilisation dans des affaires criminelles.

Instrument selon ses détracteurs de tous les trafics illégaux du fait de l'anonymat des paiements, le bitcoin est également, dans sa forme actuelle, vulnérable au vol ou à toute autre opération frauduleuse.

Agence France-Presse

## TRAVAIL

## La France se dote d'un droit à la déconnexion

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, un nouveau droit fait son apparition en France: la déconnexion. Une première mondiale, mais qui reste à négocier dans les entreprises.

AMANDINE CAILHOL

C'est un courriel reçu d'un client, à minuit, auquel on répond depuis son sofa, par peur de perdre un contrat. Un SMS envoyé à un collègue, le week-end, en pleine promenade en forêt, pour s'assurer du bon suivi d'un dossier. Ou encore un coup de fil d'un dirigeant qu'on n'ose pas ignorer, alors qu'on ouvre ses cadeaux de Noël. Armés de leur téléphone intelligent ou ordinateur, les salariés sont désormais 100% connectés. A toute heure, au bureau, comme en déplacement, mais aussi au resto ou à la maison, ils peuvent enfileur leur casquette professionnelle.

« Cela remet en cause les formes traditionnelles d'organisation du travail, pointe Patrick Thiébart, du cabinet d'avocats Jeantet, spécialisé en droit social. La transition numérique joue directement sur les éléments constitutifs du contrat de travail que sont le lieu et le temps de travail, ainsi que le lien de subordination. » Conséquences? Côté pile: davantage de liberté et d'autonomie pour les employés, notamment grâce au télétravail. Côté face: une possible augmentation de leur charge de travail et du sentiment d'urgence, avec, en toile de fond, un effritement de la frontière entre sphères professionnelle et privée.

Un risque qui n'a pas échappé à la ministre française du Travail, Myriam El Khomri, qui a fait entrer le « droit à la déconnexion » dans sa loi travail, promulguée cet été. En vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier, cette mesure, selon le législateur, doit répondre au « nouveau défi » du développement des technologies d'information et de communication qui, « s'il est mal maîtrisé ou régulé, peut avoir un impact sur la santé des salariés ».

## Une première

Avec les nouvelles technologies et le développement de toutes ces facilités de connexion, partout et à toute heure, de nouveaux maux ont envahi le monde du travail. Comme celui de la dépendance virant à l'obsession, que les Anglo-Saxons appellent « Fomo », pour *Fear of missing out* (la « peur de rater quelque chose »). Et jusqu'à l'épuisement professionnel, qui serait une menace sévère pour 12% de la population active, selon le cabinet d'expertise des risques

professionnels Technologia. D'où l'idée de légiférer. Jusqu'ici, « pas un seul pays n'avait osé se lancer dans pareille aventure », souligne Patrick Thiébart. Mais si ce nouveau « droit à la déconnexion » est une « première mondiale », selon le juriste, ces quelques lignes ajoutées au code du travail, afin d'encadrer l'usage des nouvelles technologies dans — et hors — les entreprises, reste un premier pas pragmatique et limité.

## « Hyperconnexion »

D'après un sondage TNS-Sores présenté par l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) en 2014, un quart des salariés déclarent qu'il est difficile, voire très difficile, de concilier vie professionnelle et vie privée. Ils sont 45% à travailler parfois ou souvent sur leur temps personnel. Cette proportion grimpe à 63% pour les cadres et les chefs d'équipes. Mais à qui la faute? « Les salariés qui se prétendent submer-

Avec les nouvelles technologies et le développement de toutes ces facilités de connexion, partout et à toute heure, de nouveaux maux ont envahi le monde du travail

gés par des tsunamis de courriels ne sont-ils pas d'abord les salariés qui le veulent bien? » interroge le cabinet Jeantet. Ces mêmes salariés qu'il conviendrait de responsabiliser par un « devoir de déconnexion », tel que le proposait Bruno Mettling, l'ex-directeur des ressources humaines du groupe Orange, dans son rapport rendu au gouvernement en septembre 2015. Prudence, répond le cabinet d'avocats, qui note que les choses ne sont pas si simples, notamment quand « le choix de répondre ou non aux courriels du soir n'en est pas un ».

Peur du licenciement et du chômage, pression des primes ou de l'augmentation salariale, sentiment d'obligation professionnelle: plusieurs facteurs peuvent influencer sur le comportement des salariés. Jean-Claude Delgenes, fondateur et directeur de Technologia est, lui, plus tranché. Certes, reconnaît-il, il existe en France « une culture très présente du surinvestissement, l'évaluation des uns et des autres étant basée sur leur capacité sacrificielle ». Mais pour lui, ce « surengagement est d'abord lié à une mau-



ISTOCK

La loi force les entreprises à réguler les outils numériques pour assurer le respect des temps de repos et de congés de leurs employés.

vaise régulation de la charge de travail, la logique de court terme et la concurrence faisant que les employeurs en demandent toujours plus ». La problématique ne se limite donc pas à la seule question de la connectivité. Bien que moins concernés par les nouvelles technologies de communi-

que le droit à la déconnexion s'applique aussi à ces salariés. Mais de manière générale, le législateur ne donne guère plus de précisions sur les moyens à mettre en œuvre pour garantir l'effectivité de ce droit. De quoi interroger certains quant à la portée de ce nouvel article. D'autant que ce dernier ne prévoit aucune sanction en cas de non-respect. Et qu'ainsi rédigé, il reste très proche du droit existant, les employeurs ayant déjà une obligation de moyens s'agissant de la protection de la santé et de la sécurité des salariés. D'où la petite pique de Déborah David, du cabinet Jeantet: « Avait-on besoin de rappeler qu'un droit au repos existe en disant que les salariés n'ont pas à travailler en dehors de leur temps de travail? C'est un peu une lapalissade. »

## Changements

La loi crée un droit pour les salariés, et un devoir pour les entreprises: celui de réguler l'outil numérique pour assurer le respect des temps de repos et de congés. Pour ce faire, la négociation de terrain est privilégiée. Les entreprises de plus de 50 salariés devront donc négocier, chaque année, les « modalités du plein exercice par le salarié de son droit à la déconnexion », mais aussi « la mise en place par l'entreprise de dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques ». Cette négociation donnera lieu à un accord pouvant être valable plusieurs années, ou à défaut à une charte élaborée par le seul employeur.

Autre nouveauté: la loi propose également de sécuriser le forfait jours des salariés (qui décompte leur temps de travail en nombre de jours sur l'année, et non en heures). Pour cela, elle invite les employeurs à mesurer leur charge de travail et rappelle

la possibilité de se contenter d'une charte et sur l'absence de sanction.

Couper les serveurs informatiques, interdire les communications le soir, imposer des journées sans courriel: en France, mais aussi en Allemagne, quelques grandes entreprises se sont déjà saisies du sujet et ont mis en place des initiatives plus ou moins contraignantes pour les directeurs et les salariés. Autant de « bonnes pratiques » qui pourront inspirer les employeurs et organisations syndicales.

Autre béquille sur laquelle les acteurs pourront se baser: la loi travail prévoyait qu'un rapport « sur l'adaptation juridique des notions de lieu, de charge et de temps de travail liée à l'utilisation des outils numériques » soit remis par le gouvernement au Parlement, au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2016. En amont, une concertation entre partenaires sociaux sur le développement du télétravail et du travail à distance devait aussi être engagée avant le 1<sup>er</sup> octobre, afin, entre autres, de réfléchir à la prise en compte des pratiques liées aux outils numériques. Avec, à la clé, un guide des bonnes pratiques à destination des entreprises. Problème, la concertation n'a débuté que le 20 décembre...

Au ministère du Travail, on explique que la priorité a été portée sur la publication des différents décrets relatifs à la loi travail, d'où un certain retard sur les autres chantiers. Tout en insistant sur l'enjeu du dossier de la « déconnexion », qui, s'il n'est pas traité au cours du premier semestre, « risque ensuite de ne pas être la priorité du début du prochain quinquennat ».

Libération



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

## Encore plus de neige et de verglas à venir

Neige et verglas sont encore au menu pour le Québec, mardi et mercredi. Si Montréal sera relativement épargné, avec 5 centimètres de neige et un peu de pluie verglaçante, Québec et l'est de la province seront plus touchés. Ainsi, entre 10 et 15 centimètres de neige devraient s'abattre sur ces régions mardi. La pluie verglaçante sera surtout concentrée en Outaouais et dans les Basses-Laurentides.

## ACTUALITÉS

UNIVERSITÉS CANADIENNES

## Hausse des inscriptions américaines

COLLIN BINKLEY

Plusieurs étudiants universitaires découragés par l'élection de Donald Trump se sentent appelés par le Canada.

Du Québec à la Colombie-Britannique, des universités canadiennes disent constater un plus grand trafic sur leurs sites Internet de la part d'internautes américains depuis le 8 novembre. Plusieurs ont également dit recevoir davantage de candidatures en provenance des États-Unis.

Si de nombreux établissements canadiens ont accru leurs efforts de recrutement aux États-Unis, plusieurs font valoir que la victoire de Donald Trump a propulsé l'intérêt des étudiants pour les universités canadiennes d'une façon qui surpasse leurs attentes.

Lara Godoff, une jeune femme de 17 ans originaire de Napa, en Californie, raconte avoir exclu toute possibilité de rester aux États-Unis au lendemain de la présidentielle.

Cette démocrate craint notamment que les lois fédérales relatives aux agressions sexuelles soient assouplies par l'administration de Donald Trump et que les campus universitaires deviennent ainsi moins sûrs pour les femmes.

« Si nous vivons dans un pays où tant de personnes ont pu élire Donald Trump, ce n'est pas un pays dans lequel je veux vivre », a-t-elle dit.

Les demandes d'admission en provenance des États-Unis reçues par l'Université de Toronto ont augmenté de 70% depuis l'an dernier. Plusieurs autres établissements canadiens ont quant à eux observé une hausse de 20% à ce chapitre.

L'Université McMaster, à Hamilton, en Ontario, a pour sa part enregistré une hausse de 34%.

« Nous ne pouvons ignorer les résultats de l'élection, mais je pense qu'il y a d'autres facteurs qui attirent les étudiants à notre université », a de son côté relevé une responsable du recrutement au sein des programmes de premier cycle de l'Université McGill, à Montréal, Jennifer Peterman.

Au sud de la frontière, certains responsables d'établissements universitaires estiment que les étudiants étrangers évitent d'aller aux États-Unis puisqu'ils craignent d'être expulsés ou que leur sécurité soit menacée. Ils opéreraient ainsi pour le Canada ou l'Australie, a-t-on indiqué.

La Presse canadienne

PARCS CANADA

## La gratuité engendrera une grande affluence

JOHN COTTER  
à Edmonton

Parcs Canada s'apprête à accueillir beaucoup plus de visiteurs en cette année du 150<sup>e</sup> anniversaire de la fédération, alors que l'entrée sera gratuite dans les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les lieux historiques nationaux.

Les agents de conservation de l'environnement soutiennent qu'il est important de se plonger dans la nature sauvage, mais certains s'inquiètent des effets de cette « invasion soudaine » de visiteurs sur l'intégrité écologique des emplacements les plus populaires.

Ben Gadd, un guide de nature à la retraite, craint que les parcs en montagne soient envahis par les véhicules l'été prochain, ce qui rendra la vie des animaux difficile. M. Gadd s'inquiète aussi de la gestion des déchets et de la proximité soudaine d'une multitude avec la vie sauvage. Il espère seulement que le personnel sera suffisant pour maintenir le bon ordre et enseigner les bonnes manières aux visiteurs — surtout les novices.

## Une carte d'accès gratuite

Parcs Canada indique qu'en deux semaines seulement plus de 900 000 personnes ont commandé leur « Carte d'entrée Découverte » afin d'accéder gratuitement aux sites. Le 1<sup>er</sup> décembre, première journée d'inscription, le système informatique du ministère a même ralenti sous la demande.

La carte « Découverte » est valide pour tous les occupants d'un véhicule; elle couvre aussi les droits d'écluse sur les canaux et voies navigables historiques de Parcs Canada. Les activités telles que le camping, les visites guidées et le stationnement, qui occasionnent normalement des frais séparés du prix d'entrée au site, ne sont pas couvertes par la carte.

Eric Hébert-Daly, directeur général au bureau national de la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP), estime que l'initiative de Parcs Canada est louable en soi, mais qu'elle comporte certains risques. Des parcs comme ceux de Banff, de Jasper et de la Péninsule-Bruce sont déjà très fréquentés et un achalandage accru pourrait leur retirer de la grandeur, craint-il.

La Presse canadienne



La co-porte-parole de Québec solidaire en mai dernier, à Montréal, alors que le parti se réunissait pour son congrès annuel.

ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

QUÉBEC SOLIDAIRE

## La nouvelle année sera celle de la transition

Françoise David fera connaître ses intentions concernant son avenir sous peu

PHILIPPE ORFALI

L'année qui s'amorce pourrait bien être celle de la transition obligée chez Québec solidaire, l'une des deux figures de proue de la formation de gauche confirmant qu'elle fera le point sur ses intentions « très tôt » en 2017.

Françoise David laisse en effet entendre que sa retraite politique n'est peut-être pas loin... mais demande aux journalistes de faire preuve de patience.

La députée et porte-parole de Québec solidaire se dit fière de ses accomplissements, mais, « à bientôt 69 ans, il faut réfléchir à son avenir », a-t-elle ajouté au cours d'une entrevue à La Presse canadienne diffusée lundi, au lendemain du jour de l'An.

Toutefois, le texte « reprend une entrevue accordée il y a deux semaines, où M<sup>me</sup> David a répété ce qu'elle dit depuis un bon moment déjà: elle annoncera sa décision prochainement », a tenu à nuancer un porte-parole de la formation. La députée a décliné les demandes d'entrevue de nombreux médias, lundi, dont celle du Devoir. Sur Twitter, l'élue de gauche a précisé qu'elle « clarifier[a] [s]es intentions pour 2018 sous peu ».

Avant les dernières élections, son collègue et tout premier député de Québec solidaire, Amir Khadir, avait lui aussi dû s'expliquer publiquement quant à son éventuel départ de la politique active.

La députée assure qu'elle demeurera membre de Québec solidaire quoi qu'il arrive. Elle en profite pour louer la relève au sein du parti, notamment le travail de sa collègue députée Manon Massé, troisième élue de la formation, elle aussi dans la métropole.

M<sup>me</sup> David estime qu'il y a « d'autres façons d'aider les gens », même si elle dit aimer son métier. « Je ne laisserai jamais tomber les gens mal pris jusqu'à ma mort, c'est l'histoire de ma vie. [...] Je ne me tairai jamais », conclut l'ancienne présidente de la Fédération des femmes du Québec, qui a fondé en 2004 Option citoyenne, qui a ensuite fusionné avec l'Union des forces progressistes pour former Québec solidaire en 2006.

## Pas un secret

Cela fait plusieurs mois déjà que M<sup>me</sup> David évoque publiquement son départ de la scène politique, ce qui est somme toute assez rare en politique canadienne. « Cela s'inscrit dans la personnalité de M<sup>me</sup> David et dans la façon dont les gens la perçoivent. C'est fidèle à l'image que les gens se sont faite d'elle après ses participations aux débats des chefs. Elle est authentique, dit ce qu'elle pense », souligne le politologue Thierry Giasson de l'Université Laval, expert de l'image des politiciens.

La transparence dont fait preuve la coporte-parole a l'avantage de donner à ceux qui souhaiteraient lui succéder amplement de temps afin de se préparer, ajoute pour sa part Stéphanie Chou-

nard, professeure adjointe de science politique au Collège militaire royal du Canada (CMRC).

Le parti peut-il survivre à la perte de M<sup>me</sup> David, voire à celle de ses deux premiers co-porte-parole?

« Le départ des deux piliers que sont Françoise David et Amir Khadir serait difficile pour QS et son identité, ce qui s'ajouterait à d'autres défis, comme celui de se défaire de cette image de parti montréaléo-centriste, mais ce n'est pas impossible à surmonter », ajoute M<sup>me</sup> Chouinard.

Simultanément, ces deux départs permettraient d'insuffler une nouvelle énergie au parti, les circonscriptions de Gouin et de Mercier pouvant être considérées comme des « châteaux forts » où d'autres figures fortes de la gauche pourraient vouloir tenter leur chance. « Il y a là une très belle occasion pour Québec solidaire de faire intervenir, d'amener une nouvelle génération de militants à l'avant-plan », souligne M. Giasson, évoquant notamment la candidature potentielle de Gabriel Nadeau-Dubois.

« Il y a énormément de jeunes qui militent à Québec solidaire, le parti a fait le plein d'appuis pendant la crise étudiante. Actuellement, cela ne se reflète pas [au sein de la députation] et les élections de 2018 pourraient être l'occasion de changer cela », observe-t-il.

Avec La Presse canadienne  
Le Devoir

## Louis-Joseph Papineau n'était pas franc-maçon

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

La légende courait librement depuis des années. L'historien Georges Aubin vient de l'arrêter: non, le bouillant Louis-Joseph Papineau, chef des patriotes de 1837-1838, n'était pas franc-maçon.

Spécialiste des archives des Papineau, auxquels il a consacré de nombreux travaux au cours des trente dernières années, l'historien et chercheur estime avec une pointe d'humour qu'« un grand nombre de Québécois sont devenus francs-maçons après leur mort », mais sans preuve aucune. C'est bien ce qui est arrivé, juge-t-il, au chef patriote, devenu ainsi utile à ceux qui tenaient à le tirer de ce côté. C'est ce que montre Aubin dans le numéro courant de la revue de la Société historique de Montréal.

Dans les 1800 lettres privées de Papineau recensées, on ne trouve la mention de franc-maçon qu'une seule fois, commence par observer Aubin. Et encore cette mention est-elle tout à fait anodine, puisqu'elle concerne la description d'un député conservateur d'Ottawa.

L'historien Aubin reproche surtout à Léon Z. Patenaude (1926-1989) d'avoir répandu cette légende. Franc-maçon lui-même, collectionneur, polémiste, homme d'affaire et de culture proche de Jean Drapeau, Léon Z. Patenaude avait notamment utilisé à cette fin les pages du Devoir. En 1988, Patenaude avait en effet publié dans les pages du journal fondé par Henri Bourassa, le petit-fils de Papineau, un long texte où il assim-

lait le patriote à houppette à la franc-maçonnerie.

« Le texte de Patenaude est un bel embrouillamini cousu de fil blanc », résume Aubin en démontant une à une ses propositions.

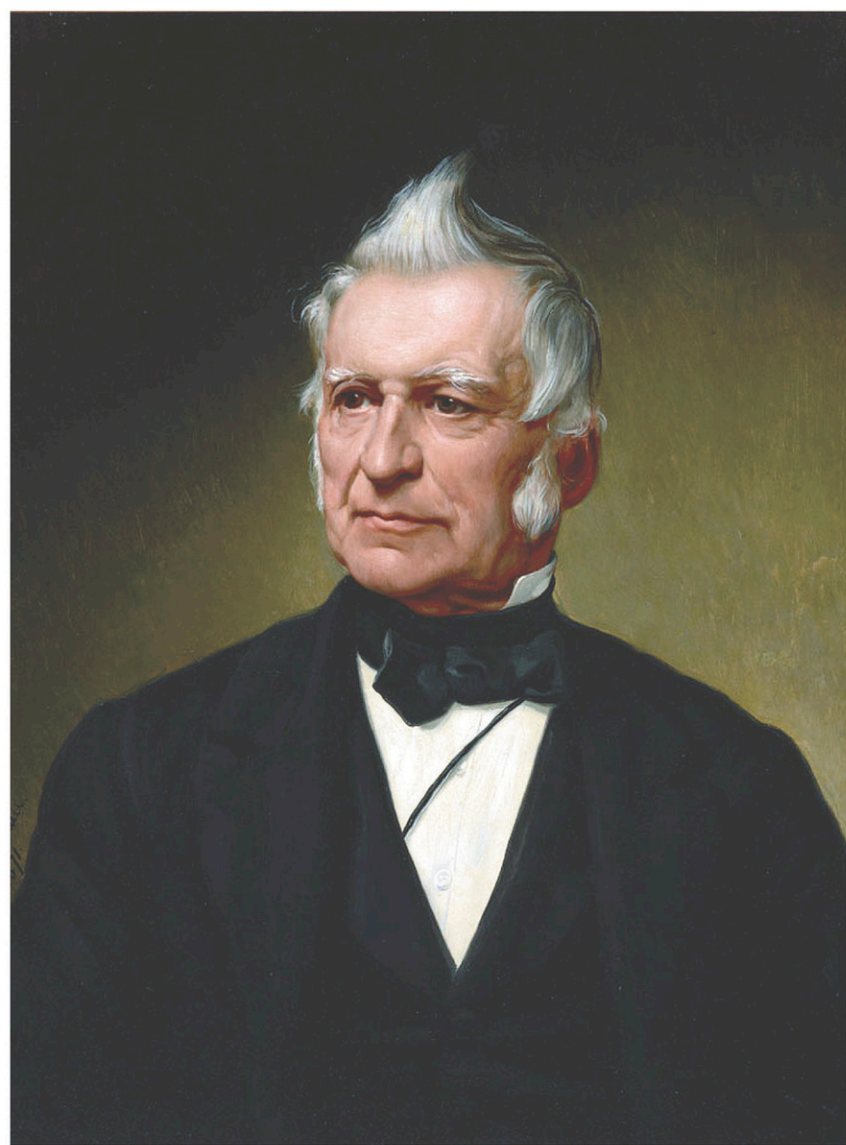
La loge maçonnique à laquelle Papineau aurait appartenu, selon Patenaude, est inventée de toutes pièces, montre Aubin, tout en relevant par ailleurs des erreurs factuelles.

## Aucune trace en France

« Certains ont dit que Papineau était affilié au Grand Orient de France et qu'il avait été initié pendant son séjour parisien », explique Aubin. Habitué des voyages de recherche dès lors qu'il est question de vérifier un point d'histoire, Georges Aubin s'est rendu sans hésiter à Paris pour en avoir le cœur net. Il a fouillé les archives du Grand Orient de France. Or les seules traces de Papineau qu'il y a relevées sont récentes. Elles proviennent du Québec, par l'effet d'agitation qu'a connu ce mythe au cours des dernières années.

Alors qu'il se replonge dans ses travaux toujours nombreux, Georges Aubin se fait catégorique et sans appel. Il ne demande désormais qu'une chose, dit-il: « Qu'on me laisse tranquille désormais avec la franc-maçonnerie de Papineau. » En un mot, après avoir fait le tour de la question, il déclare que « rien ne le prouve ». Dossier fermé. Pour lui, l'affaire est à classer au rayon des mythes et des affabulations qui ont servi davantage quelques intéressés que la connaissance de l'histoire.

Le Devoir



BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES DU CANADA

Portrait du leader des Patriotes, Louis-Joseph Papineau, datant de 1872

« Qu'on me laisse tranquille désormais avec la franc-maçonnerie de Papineau »

Georges Aubin, historien et spécialiste des archives des Papineau

INSTANTANÉS

# Une retraite rêvée

Cadeau de fin d'année des journalistes du *Devoir*, la série Instantanés propose des textes de fiction inspirés par des photos d'archives du temps des Fêtes envoyées par des lecteurs à la rédaction. Aujourd'hui, un texte de Dominique Reny et un cliqué de Denis Binet, et un texte signé par Marie-Michèle Sioui, accompagnant une photo de Guy Leroux.

DOMINIQUE RENY

Elle avait toujours détesté la campagne. Elle englobait dans sa haine les paysages immenses et indolents comme les fermes laborieuses. Toutes ses énergies de jeune femme avaient été consacrées à s'éloigner des espaces trop vastes, des silences trompeurs de la nature, des champs boueux à labourer, des animaux à soigner, du parfum de la terre.

Et Francine y était arrivée.

Entre la maison d'Outremont et le bureau d'ingénieurs

où elle avait été secrétaire, où elle avait rencontré son mari Robert, où ils travaillaient

toujours, les arbres se compa-

taient sur les doigts des deux

maines. Dehors, ses talons cla-

quaient sur le ciment du trottoir, elle était

entourée d'inconnus familiers, la

nuît n'était jamais vraiment

noire. Petit à petit, la fumée de

ses cigarettes avait effacé

jusqu'au souvenir des odeurs

de son enfance.

Mais aujourd'hui, elle était

là, cernée par la forêt. Assise

sur un arbre abattu, de la

neige jusqu'à mi-cuisses, gla-

cée malgré ses vêtements

chauds, un chien soufflant à

ses pieds. Prise au piège. Que

son mari ait passé son bras

autour de ses épaules n'y chan-

geait rien, elle refusait de se

détendre. Elle ne sourirait pas

à la caméra, malgré les exhorta-

tions de son beau-frère qui

s'improvisait photographe.

## Un coin dans les bois

Robert avait acquis le terrain des Laurentides il y a des

années déjà. Plus de 60 000 pieds carrés de superficie boisée pour une bouchée de pain, une aubaine, avait-il dit, qui ne pouvait que prendre de la valeur avec le temps. Il avait aussi vaguement parlé d'y construire un chalet, mais elle avait fait la sourde oreille et le projet était resté lettre morte.

À ses yeux, du moins.

Au printemps dernier, Robert et son frère s'étaient décou-

vert un intérêt pour la pêche et le coin de bois, traversé par quelques jolis cours

d'eau, leur était revenu à l'es-

prit. Ils avaient arpenté la terre et

repéré une clairière, orientée

plein sud et abritée des vents, où

ils avaient planifié d'ériger une

maisonnette. Sur l'insistance de

Robert, ils avaient prévu deux

chambres fermées en plus de la

grande salle. Ils avaient aussi

pris soin d'ajouter une large

galerie munie de moustiquai-

res: Francine pourrait y passer à

son aise sans craindre les piqures.

L'été avait été consacré aux

travaux manuels. Chaque diman-

che, Robert rentrait fourbu à

Outremont, le dos cassé, le front

brûlé par le grand air. Il

racontait avec enthousiasme

l'avancée du projet, savourant

déjà leur retraite isolée, lui pé-

chant, elle lisant au soleil. À la

fin de l'automne, il avait parlé à

quelques reprises de l'emmen-

er visiter le chalet. Francine

lui répondait que leurs amis

Jacques et Lucie les attendaient

pour un dîner. Qu'elle

devrait se procurer une nouvelle

robe, des souliers, visiter sa

coiffeuse. Que la peinture

du salon était défraîchie. Qu'il

ne fallait pas manquer la

première de la pièce mise en

scène par leur voisin.

Il avait compris qu'elle lui

demandait de lui ménager une

surprise, avait cessé ses invita-

tions et tout planifié avec son

frère.



DENIS BINET

retraite où vivait sa belle-mère, il avait résolument mis le cap vers les Laurentides.

Elle avait d'abord tenté de

sourire. Mais alors que les

champs glacés se succédaient

sous ses yeux, puis les sapins

enneigés, puis la masse ininter-

rompue de la forêt, elle avait

senti ses mâchoires se crisp-

er et le rouge lui monter aux

joues. Quand la voiture s'était

immobilisée au bout d'un

chemin désert et qu'elle avait

découvert deux paires de

raquettes fichées dans la

congère, qu'il avait fallu se

changer, suivre Robert sur

un sentier escarpé, elle

avait cependant été trop

stupéfaite pour protester.

Les aboiements du chien de son beau-frère l'avaient avertie qu'ils étaient arrivés. A bout de souffle, en nage, elle s'était immobilisée au centre de la petite clairière et avait observé le chalet dont son mari ouvrait la porte, la fumée montant de la cheminée, les bûches alignées le long du mur extérieur, les cruches servant à puiser l'eau au ruisseau voisin. Elle avait noté l'absence d'électricité.

Et refusé net, d'une voix

sourde, de mettre les pieds

dans la cabane.

Son beau-frère avait cru pou-

voir l'amadou en noyant sa

colère sous les pitreries, dé-

blayant pour elle un siège à

toute vitesse, lui retirant ses

raquettes, un genou dans la

neige, offrant du café, multi-

pliant les photographies. Robert

aussi avait tenté de la raison-

ner. Devant son maintien

figé et son regard fixe, il s'était

toutefois rendu: elle ne partici-

perait pas à son rêve. Ils

n'avaient prononcé aucun mot

lors du retour vers Montréal.

Elle ne retournera jamais dans

la forêt des Laurentides. Dans

quelques années, lassé de la

pêche, Robert demandera à son

frère de liquider la terre. La

somme récoltée permettra de

payer une copropriété en Floride.

Le Devoir

# Le départ de C.

MARIE-MICHÈLE SIOUI

Tu ne pensais jamais qu'un poète à bois allait finir par représenter le départ de C.

C., c'est le nom que tu avais

donné à ton cancer. Tu l'avais

choisi pour éviter de nommer

la maladie. Le nom était imper-

sonnel. Désincarné comme

ces cellules confuses, désor-

données dont tu avais hâte de

débarrasser.

Nos deux grandes étaient

parties à Montréal. Tu étais toi

aussi à la retraite et la réalisa-

tion de notre beau rêve, de la

renovation de cette maison de

campagne dans les Cantons-de-

l'Est, se conjuguaient souvent

avec des visites à la quincaillerie.

Tu discutais du taux d'émission

de particules fines, de la norme

EPA. De rien d'aussi abasour-

dissant que les mots «biopsie»

ou «cellules borderline»...

Tu m'as accompagné mer-

veilleusement pour faire

grandir nos deux filles. Tu m'avais

charmé avec tes yeux bruns,

tes pommettes, ton petit nez

retroussé. Tu m'as ébloui

quand je t'ai vu dans le rôle

de maman. Même dans la

course des lunchs, des matchs

de basket ou des réunions de

fou. Tu m'as dit que j'étais un

«beau vieux motivé»! Tu as

accepté que je travaille douce-

ment sur la maison, même si

tu me trouvais bougonneux,

le soir, quand mon dos doulou-

reux me rappelait ma carrière

dans la construction.

◆ ◆ ◆

C'est arrivé très délicatement,

une douleur au ventre, comme

un oxymore par rapport à la

brutalité de la maladie. Le

médecin t'a regardée, t'a dit

qu'il «n'avait pas une bonne

nouvelle». Au mot cancer, tes

oreilles se sont mises à bour-

donner. Tu n'as rien entendu,

tout oublié.

Après le choc, tu t'es montrée

soulagée que j'aie pris des

notes. «Hystérectomie. Extra-

fasciale = totale. Salpingo-ova-

riectomie? Ovariectomie. Veut

dire bilatérale: les deux ovaires

et les trompes de Fallope.»

Tu m'as écouté. Après la

chirurgie, tu allais avoir six

traitements de chimiothérapie.

Les subir, plutôt, et par

intraveineuse.

Tu as dit qu'il fallait en parler

aux filles. Tu leur as assuré

que tout allait bien aller. Tu

die. Ça n'allait pas être Char-

lotte, ni Clémence ou Charles,

des prénoms que tu trouvais

très beaux. C., ça irait très

bien! Tu avais souri, raconté

aux filles comment on avait

choisi leurs prénoms. Tu m'avais

taquiné, m'avais rappelé cette

manie que j'avais de rejeter

tes propositions, de les associer

à des noms de médicaments

ou à des personnages de télé-

romans.

◆ ◆ ◆

Tu es passée d'un traitement

de chimio à l'autre, tu as

compris la routine: l'aiguille

dans le bras, les pieds relevés

dans le La-Z-Boy. Les filles t'ont

souvent accompagnée. Après

ta deuxième fois, ton coiffeur

t'a coupé les cheveux. Tu t'es

fait faire une perruque qui s'est

finale-

ment révélée ridicule. Tu

lui as préféré ton bandeau.

Tu as accepté le chaos

ambiant, celui dans lequel

j'avais laissé notre maison. Notre

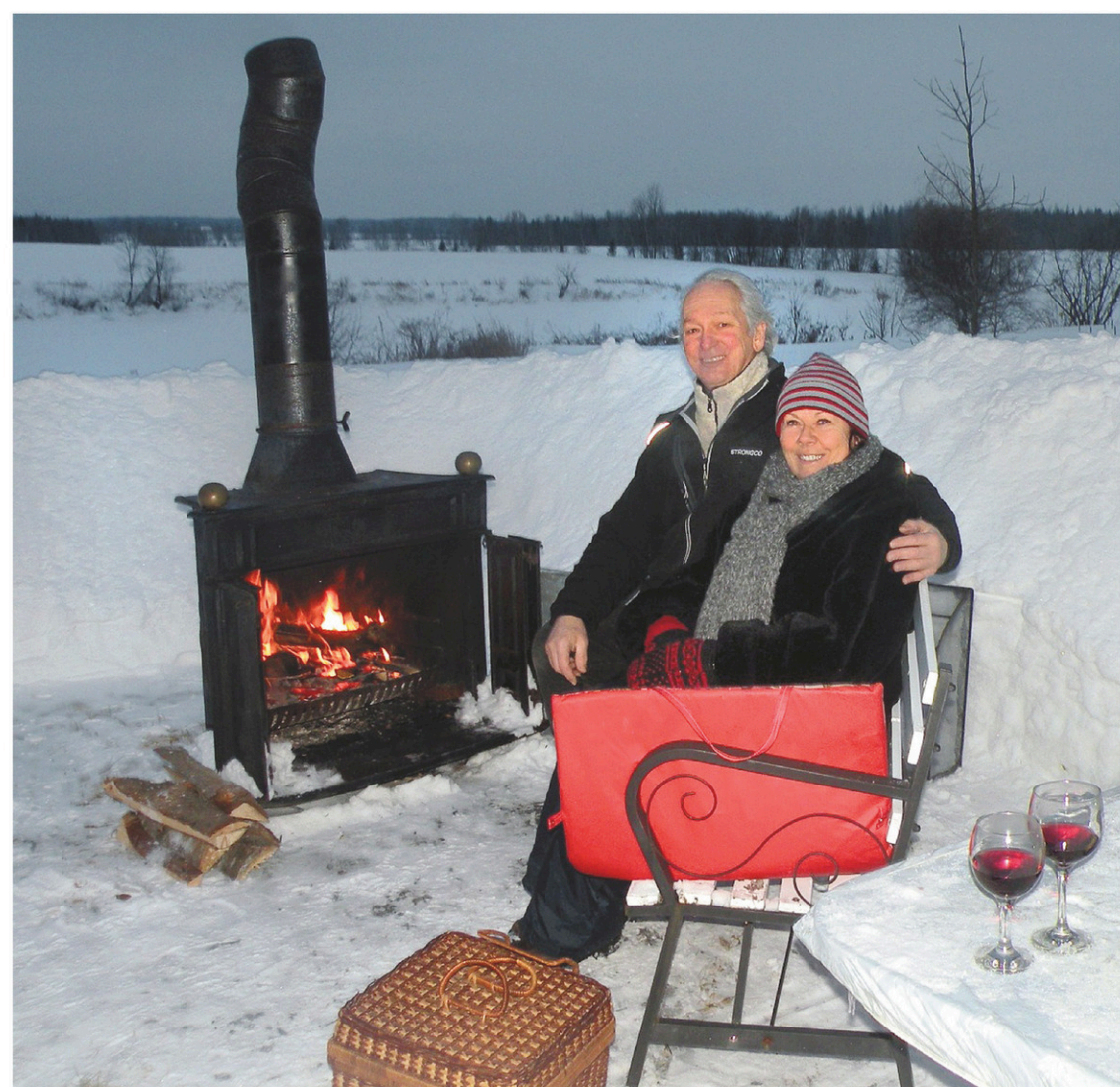
projet avait été interrompu

par C., désagréable interlude

imposé. Tu t'es achetée une

brosse à dents à poils souples

pour ta bouche endolorie



GUY LEROUX

de fumée, de boucliers

thermiques, de taux

d'émission de particules

fines... Tu m'as suggéré

d'allumer le feu juste là,

dehors.

Tu t'es occupée du vin

et du panier dans lequel

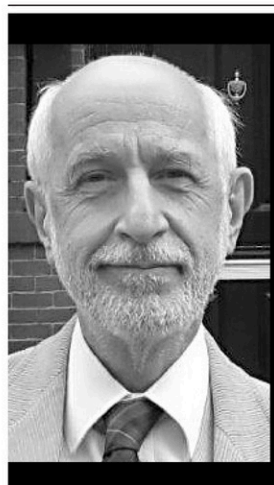
tu as placé — évidemment!

— du fromage de lait cru

et moi j'ai remarqué tes

« Nos deux grandes étaient parties à Montréal. Tu étais toi aussi à la retraite et la réalisation de notre beau rêve, de la rénovation de cette maison de campagne dans les Cantons-de-l'Est, se conjuguaient souvent avec des visites à la quincaillerie. »

Le Devoir



## Congédié?

Voyez

**François Gendron**  
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

# SOCIÉTÉ



«Assise sur une chaise standard, une femme de taille moyenne ne peut pas poser ses pieds au sol. Or c'est un principe de base pour le confort et la bonne circulation du sang. Dans ce cas, la parade est de porter des talons hauts, ce qui pose d'autres problèmes de santé», rappelle Vera Bustamante, ergonome à Lausanne.

ISTOCK

## Le design, une affaire d'hommes ?

Le design des objets colporte encore son lot de clichés et de préjugés misogynes

La plupart des meubles sont dimensionnés selon un étalon moyen qui est masculin. Part négligée de l'ergonomie, la taille des femmes est prise en compte... dans la cuisine.

CAROLINE STEVAN

Bienheureuse Boucle d'or. Volupté de trouver la chaise, puis le lit, parfaitement adaptés à sa taille. Volupté que ne connaîtront jamais des milliards d'êtres humains, laissés de côté par la standardisation du mobilier. La hauteur des sièges, des tables ou encore des lavabos est globalement toujours la même, pour une zone géographique donnée en tout cas. Mais comment est-elle déterminée ?

Historiquement, plusieurs designers ont posé des jalons, à commencer par Le Corbusier. En 1945, il conceptualise le Modulor, silhouette universalisée permettant de concevoir la structure et la dimension du mobilier tant que des unités d'habitation. S'appuyant sur une taille de 1,83 m et le nombre d'or, le Chaux-de-Fonnyer établit que la hauteur idéale d'une chaise doit être de 43 centimètres — la fourchette aujourd'hui oscille de 42 à 46 centimètres — et celle d'une table, de 70. Ce qui laisse de côté une part importante de la population; les femmes notamment.

### L'homme au bistrot, la femme au lavabo

Et lorsque les théoriciens en tiennent compte, ce sont dans des situations qui hérissent aujourd'hui. Ainsi, en 1936, l'architecte allemand Ernst Neufert publie *Les éléments des projets de construction*, dans lequel il établit toute une série de mesures, plaçant l'homme assis à un bureau ou à une table de bistrot tandis que la femme — en tablier — est debout devant le lavabo ou le fil à linge. Henry Dreyfuss,

lui, écrit *Designing for people* en 1955, mettant en scène Jo, Josephine et des enfants.

«Contrairement au Corbusier, qui cherchait l'homme moyen, Dreyfuss a essayé de ne pas laisser d'individus sur le bord de la route. Il imagine par exemple des objets ambidextres, pour droitiers et gauchers, comme le fer à repasser. Il tient compte des différences hommes et femmes, mais d'un point de vue de métiers et d'activités surtout», souligne Alexandra Midal, historienne du design et professeur à la Haute école d'art et de design (HEAD) de Genève.

«Il réfléchit ainsi à la hauteur idéale d'une chaise pour une secrétaire ou à la taille d'un aspirateur tenu par une femme — c'est lui qui a dessiné le Hoover.»

Problème: cette ségrégation sexiste perdure aujourd'hui. «Après discussion avec les clients, j'adapte généralement la hauteur du plan de travail et du lavabo à celle de la dame, parce que c'est elle qui passera plus de temps en cuisine, admet Victor Dos Santos, vendeur-concepteur en cuisine chez Furst, à Versoix. Le standard est d'environ 90 centimètres, mais on peut jouer avec la hauteur des pieds.» La normalisation de l'électroménager, en outre, induit de facto celle du plan de travail.

### Taille globalisée

Chez Ikea, on assure pourtant tenir compte de «données anthropométriques provenant de partout dans le monde, mélangeant les hommes et les femmes, auxquelles on retranche les 5% les plus hauts et les plus bas pour obtenir une taille optimale»; la plupart des assises tournent autour de 45 centimètres de haut, ce qui correspond à un homme très grand selon les standards du Corbusier. Les variations de produits tiennent plus des goûts culturels ou de la résistance des matériaux au climat

### « Les femmes sont les grandes oubliées de l'ergonomie »

Alexandra Midal, historienne du design et professeure à la HEAD

que de la taille moyenne d'un Chinois par rapport à celle d'un Suédois, explique le géant du kit.

Et cette globalisation est de mise bien au-delà de l'entreprise jaune et bleu. Des chaises mythiques comme la Navy, désignée durant la Seconde Guerre mondiale pour équiper les sous-marins américains, se trouvent désormais sur la terre entière, en version originale ou copiée. Idem de la fameuse Thonet, égarée des bistrotiers.

«La vision moderniste basée sur un ratio universel est quand même discutable. On voit bien que la position d'un homme indien pouvant tenir très longtemps accroupi sur ses talons est très inconfortable pour un Suisse, par exemple. Henry Dreyfuss, comme la plupart des designers industriels de l'époque, était d'ailleurs un eugéniste, rappelle Alexandra Midal. Les constantes sont liées à des choix économiques et politiques. Et les femmes sont les grandes oubliées de l'ergonomie.»

«Assise sur une chaise standard, une femme de taille moyenne ne peut pas poser ses pieds au sol. Or c'est un principe de base pour le confort et la bonne circulation du sang, rappelle Vera Bustamante, ergonome à Lausanne. Dans ce cas, la parade est de porter des talons hauts, ce qui pose d'autres problèmes de santé.»

Michelle Rossier, directrice de Teo Jakob à Carouge, a constaté quelques adaptations, mais elles ne concernent pas spécifiquement les femmes: «Les assises et les plateaux des designers nordiques sont un peu

plus hauts que ceux des Italiens, avec qui nous travaillons également beaucoup. Et la hauteur des meubles tend à augmenter avec la taille moyenne des populations. La 3107 de Eames existe désormais en différents calibres.»

Au bureau et dans les écoles, où les individus restent assis des heures durant, des normes fixent très clairement les dimensions, inclinaisons, etc., à adopter. La norme ISO 5970 concernant les «établissements d'enseignement» établit par exemple que l'assise d'un siège doit être située à 38 cm du sol pour une personne de 1,50 m et à 46 pour une personne de 1,80 m. Elle a été approuvée en 1977 par l'Afrique du Sud, le Mexique ou la Yougoslavie (sic).

«Nous nous basons toujours sur les normes établies par ce genre d'organismes dès lors que nous travaillons pour le domaine public. Les grandes entreprises font de même pour leurs employés, expliquent les designers de Big Game, à Lausanne. Mais récemment, nous avons travaillé pour un éditeur japonais. Là, nous nous sommes fondés sur les hauteurs de chaises des vieux bistrotiers environnants, ceux dans lesquels les gens restent longtemps parce qu'ils se sentent bien.»

### Souplesse et adaptation

L'équation de Boucle d'or paraît insoluble, car si l'on fabriquait des chaises de toutes les tailles, la table se retrouverait inadaptée à une partie des convives. «Cette question est compliquée parce que l'on sait bien que retrancher un centimètre à une table change radi-



GETTY IMAGES

Dans les années 1930, l'architecte allemand Ernst Neufert a établi toutes sortes de mesure pour les femmes et les hommes.

calement le rapport. Il y a eu une période où l'on mettait de l'ergonomie partout. Les objets étaient surdimensionnés afin de correspondre à un maximum de personnes, mais c'était finalement très inconfortable», estime Nicolas Le Moigne, designer et professeur à l'École cantonale des arts de Lausanne (ECAL). «La différence est prise en charge par la souplesse du corps ou l'ajout d'un coussin ou d'un escabeau. Cela confère une marge de manœuvre qui correspond à 90% des besoins de la population, ren-

chérit Carlo Parmigiani, architecte d'intérieur et professeur à la HEAD. De plus, l'ergonomie est également une question de perception; au-delà de la taille de votre fauteuil, la distance qui le sépare de votre voisin jouera aussi sur votre bien-être.» Pour l'architecte genevois Christian Geissbühler, le salut viendra peut-être des imprimantes 3D et, en attendant, «les petits devront toujours s'adapter et les grands plier les jambes dans l'avion».

Le Temps

## ÉDITORIAL

## TRANSPORT EN COMMUN

## Vastes promesses, faibles résultats

L'année 2017 sera-t-elle l'année des transports collectifs? Si le passé est garant de l'avenir, il y a lieu d'en douter. Et pourtant, les chantiers ne manquent pas afin de casser la dépendance à l'automobile.

**D**

epuis quelques semaines, *Le Devoir* publie une nouvelle série sur l'équité et la mobilité dans la région de Montréal, sous la plume de Florence Sara G. Ferraris. Le constat n'est guère reluisant. Les Montréalais ne sont pas tous égaux dans l'accès aux transports collectifs.

Lenjeu ne fait guère les manchettes. Les commentateurs de tout acabit préfèrent pester contre les bouchons de circulation, la prolifération des cônes orange et l'absence de stationnement (surtout sur le Plateau)! Les médias analysent rarement la planification et l'offre de transports collectifs sous l'angle des inégalités socioéconomiques. Quand on s'y arrête, le portrait est désolant. Les Montréalais vivant dans les quartiers les plus défavorisés de l'île dépendent davantage des transports collectifs en raison de leur précarité financière. Et ce sont eux les moins bien servis. «*Nous ne sommes pas tous égaux dans notre mobilité*», résume Florence Paulhiac Scherrer, titulaire de la Chaire In.SITU à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM.

Les inégalités socioéconomiques sont très fortes à Montréal. Pour en venir à bout, les décideurs publics misent essentiellement sur l'éducation, l'accès au logement, la création d'emplois, etc. Tous ces efforts sont louables, et ils méritent d'être poursuivis. Il faudra cependant accorder une attention particulière à la démocratisation des services de transports collectifs. C'est un préalable pour désenclaver des quartiers et améliorer la qualité de vie des ménages. Sans la mobilité, l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux établissements de santé et à une multitude de services publics ne veut tout simplement rien dire.

Le réseau public montréalais fait pourtant l'envie de bien des villes à travers le monde. Le métro, relativement fiable et totalement sécuritaire, se déploie dans les quartiers excentrés et pauvres de l'île. Ce réseau converge vers le centre-ville, alors que de nombreux pôles d'emploi excentrés et isolés ont émergé au fil des ans. À titre indicatif, le parc industriel de Saint-Laurent est très mal desservi par le transport en commun, alors qu'il s'agit d'un pôle fréquenté par des travailleurs.

Alors que Québec songe à prolonger la ligne bleue vers l'est, un rappel s'impose. Les projets d'expansion du réseau doivent être pensés en fonction des intérêts et des habitudes de vie des collectivités locales, et non en fonction de l'appétit des promoteurs immobiliers.

Au-delà de la question de l'équité, la métropole accuse un retard flagrant en matière de développement de transports collectifs. À preuve, en 2016, le plus vaste projet de développement du Réseau a été amorcé par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), dont le réseau électrique métropolitain (REM) reliera le centre-ville, l'ouest de l'île, la Rive-Sud, la Rive-Nord et l'aéroport Montréal-Trudeau (enfin!) Ce projet n'a pas été imaginé en fonction de l'équité, mais de la rentabilité. Il répond néanmoins à des besoins pressants pour désengorger le réseau routier.

À Montréal, la croissance du parc automobile dépasse largement celle de la population. Quoi qu'en disent les banlieusards, la solution au problème de la congestion ne passe pas par un accroissement des voies de circulation rapides, mais par un bouquet de projets et de politiques publiques visant à augmenter la part modale des transports en commun et des transports actifs. D'ici 2020, Montréal vise à faire passer la part modale des transports collectifs à 37% (contre 32% en 2008) et celle des transports actifs à 18% (contre 15% en 2008). L'administration Coderre n'a pas fait la démonstration qu'elle atteindra cet objectif. Le maire Denis Coderre n'a jamais fait preuve d'un grand leadership à ce sujet.

À sa décharge, un seul homme ne pourra venir à bout de la popularité constante de l'automobile en solo. Il s'agit d'un des grands paradoxes de notre époque. Alors que tout un chacun préconise le développement durable, les énergies vertes et la protection de l'environnement, le parc automobile ne cesse d'augmenter. Souhaitons-nous, pour 2017, des politiciens qui investiront moins dans l'asphalte et le béton, et davantage dans les projets de mobilité durable.

◆ ◆ ◆  
*Le Devoir* profite par ailleurs de ce premier rendez-vous éditorial de 2017 pour souhaiter à ses fidèles lecteurs et lectrices une année à la hauteur de leurs ambitions. Tout en les remerciant de leur soutien, nous leur promettons, dans la mesure de nos moyens, d'animer le débat public et d'enrichir leur vie intellectuelle encore cette année. Au nom de toute l'équipe, nos meilleurs vœux de bonheur.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES

Rédactrice en chef LUCE JULIEN

Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN

Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN

Directeur des finances STÉPHANE ROGER

Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS

Adjoints PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



## L E T T R E S

## La SQ, des protecteurs ou des prédateurs?

Une des choses qui m'ont le plus choqué en 2016 s'est passée autour du scandale des policiers qui auraient abusé de leur pouvoir sur des femmes autochtones. On ne pouvait que s'attrister du fait qu'aucune accusation n'ait pu être déposée malgré des témoignages évidents de gestes criminels; que, comme tel, notre système de justice n'est pas conçu pour offrir une réparation à ce genre de situation.

Mais ce qui m'a le plus choqué, c'est la poursuite en diffamation visant Radio-Canada intentée par des policiers de Val-d'Or.

On comprend que des policiers honnêtes et professionnels aient pu souffrir des révélations d'*Enquête*, que les bavures de leurs collègues les aient élaboussés, et que ceux qui en auraient commis ne pouvaient pas ne pas s'inscrire dans la poursuite sans faire porter les soupçons sur eux...

Ce qui est hallucinant dans ce geste, toutefois, c'est qu'au fond le message qu'on envoie est que «*que ce soit vrai ou pas, les allégations de viol, d'attouchements et autres, tu n'aurais pas dû en parler*».

Les policiers, faut-il le rappeler, sont là pour protéger la population. La dénonciation des crimes est la première étape essentielle dans le processus de justice, pour lequel les policiers sont les premiers répondants. Si les poli-

ciers s'insurgent contre ce principe dès que ça touche un des leurs, est-ce qu'ils honorent un des principes fondamentaux de leur mandat? N'y a-t-il pas une police des polices pour les forcer à retirer leur plainte?

J'ai déjà lu sur une auto de police une devise: protéger, servir. Il semble que la devise des policiers de Val-d'Or soit plutôt: se servir, se protéger.

Robert Laframboise

Le 2 janvier 2017

## Une marionnette russe, bientôt à la tête du plus puissant pays du monde

Une question me vient à l'esprit en ce 31 décembre 2016 de l'année qui a vu Donald Trump devenir président des États-Unis avec près de trois millions de déficit dans le compte des votes, tandis qu'il s'évertue à continuer de vouloir démontrer aux Américains et au monde entier que Vladimir Poutine est le plus intelligent de tous et que lui, Donald Trump, peut gouverner les États-Unis sans avoir besoin de s'appuyer ni sur son intelligence politique, ni sur son intelligence scientifique, ni même sur son intelligence militaire, sans bien entendu mentionner son intelligence artistique.

Au jeu d'échecs, on ne peut ni gagner

ni faire une partie nulle si on ne comprend pas ou si on comprend trop tard le jeu de l'adversaire. Encore moins si c'est l'adversaire qui nous guide dans le déplacement de nos pièces.

J'ai hâte de voir ce qui va se passer aujourd'hui et demain au Conseil de sécurité de l'ONU avec la résolution russo-turque pour la paix — quelle paix? — en Syrie.

Guy Demers

Montréal, le 31 décembre 2016

## Sondage libéral fédéral sans limite

Dans l'opposition, les libéraux fédéraux ont dénoncé avec force les conservateurs qui avaient éliminé l'obligation de répondre aux recensements. Ceci, évidemment, rendait les recensements en partie inutilisables.

Maintenant désireux de se déprendre de leur promesse de réforme du mode de scrutin, les libéraux ont conçu un sondage en ligne ([www.mademocratie.ca](http://www.mademocratie.ca)) auquel il est possible de répondre à volonté, sans limite, ce que j'ai testé avec succès. Ce qui, évidemment, rendra les réponses inutilisables ou permettra toutes les interprétations. Cela augure déjà de la suite qui sera donnée à cette promesse.

Pierre Ducharme

Laval, le 2 janvier 2017

## L I B R E O P I N I O N

## Les nombreux bons effets d'un salaire minimum à 15 \$

SYLVIE MOREL

Économiste, Département des relations industrielles, Université Laval

Le débat entourant les effets de la hausse du salaire minimum à 15\$ est généralement centré sur la quantité d'emplois. Ce cadrage uniquement quantitatif masque les dynamiques qualitatives positives sur le travail et de l'emploi liées à une hausse du salaire minimum. Il faut donc s'intéresser à la qualité du travail et de l'emploi, ou à la «sécurisation des trajectoires professionnelles et des parcours de vie», pour comprendre comment les pratiques de rémunération améliorant les statuts d'emploi rehaussent la concurrence en misant sur la qualité de nos économies de services.

L'accroissement des inégalités de revenu freine la croissance économique, à travers son effet dépressif sur la consommation et l'investissement. Un (re)partage des gains de productivité plus équitable en faveur du travail s'impose donc. Comme la rémunération est au cœur de la qualité de l'emploi, une politique de salaire minimum ambitieuse s'inscrit, même modestement, dans une stratégie de développement économique.

Augmenter le salaire minimum rehausse la structure des salaires par ses effets d'entraînement sur les niveaux subséquents de l'échelle salariale. Des salaires plus élevés motivent davantage les salariés, traités plus décemment,

pacifient les relations de travail et améliorent la cohésion en entreprise, ce qui augmente la productivité et réduit ainsi le coût unitaire de production; l'augmentation salariale initiale s'en trouve en bonne partie compensée. D'autres économies viennent d'un moindre taux de roulement du personnel, rendu plus coûteux par un salaire supérieur qui vient rentabiliser la stabilité d'emploi. De meilleurs salaires forcent aussi les entreprises à innover en recourant à des technologies plus sophistiquées qui les rendent plus concurrentielles. Si du chômage peut s'ensuivre à court terme, l'inverse prévaut ensuite, car la vulnérabilité des entreprises à la concurrence provenant des pays à bas salaires s'atténue. Opérer dans des créneaux de production de qualité incite à former la main-d'œuvre, diminuant encore la précarisation de l'emploi: les investissements en formation ne sont rentabilisés que si le personnel est stable. La hausse du salaire minimum incite aussi les entreprises à utiliser des technologies plus polyvalentes, requérant du travail plus qualifié, ce qui augmente aussi leur compétitivité dans un monde où gérer la main-d'œuvre est jugé «stratégique». Opter pour la qualité de l'emploi, à l'instar des pays scandinaves, entraîne d'importants investissements publics en éducation et dans la qualification de la main-d'œuvre. Pourquoy, au Québec, ces avantages concurrentiels (innovation et mo-

dernisation des entreprises) sont-ils admis tant que la hausse des coûts de production ne touche pas le salaire?

## Protection sociale et qualité du travail

Niveler par le haut la hiérarchie salariale sepercute sur les prestations d'assurance sociale, déterminées selon le salaire antérieur. Les transitions professionnelles «à risque» (chômage, parentalité, retraite, etc.) sont ainsi mieux sécurisées. Augmenter le salaire minimum aide aussi à relever l'assistance sociale, en élargissant l'écart entre les deux. Ce sont deux façons de prévenir la pauvreté et ses énormes coûts.

L'amélioration des bas salaires, dont profitent plus les femmes, surtout les plus vulnérables d'entre elles, a un effet positif sur leurs conditions de travail dans l'espace domestique, partie immergée de l'économie. Elle accroît le pouvoir de négociation des travailleuses au sein du ménage et leur palette d'opportunités. Une moindre dispersion des salaires féminins rend le travail de «prendre soin» (des enfants et des personnes malades ou âgées) plus coûteux. Cela stimule son externalisation vers l'emploi et vers des services publics de qualité, élevant encore la qualité des statuts économiques des femmes, comme celle des économies de services.

Analyser le salaire minimum plutôt que le «revenu disponible» est pertinent, car les transferts fiscalisés (primes au travail) qui accroissent le

revenu total des ménages à bas et moyens salaires n'équivalent pas à un revenu salarial. En fait, ils dégradent la qualité de l'emploi. Un crédit d'impôt ne participe pas du processus de qualification des statuts ressortant de la démocratie économique, n'étant ancré ni dans le droit du travail (normes minimales, droits d'association et de négociation) ni dans celui de la sécurité sociale (aucune cotisation sociale n'en est prélevée). Un revenu fiscalisé est fixé arbitrairement par l'État (plus que le salaire minimum). Pis encore, cet assistantat d'entreprise, par lequel les employeurs reflent, en partie, à la société leurs coûts salariaux, crée une pression à la baisse sur les salaires.

Rien n'est automatique en matière de travail et d'emploi, action collective, action individuelle et négociation étant les maîtres mots de l'équation. Mais miser sur la qualité du travail et de l'emploi permettra d'autres dynamiques que les prédictions alarmistes d'économistes dont les modèles incluent déjà ces dernières. Cela à un coût inférieur à celui qui supporte maintenant la société en raison de l'absence de prévention. L'économie est une science sociale éthique, où sécurité économique rime avec citoyenneté et solidarité. La sécurisation des statuts du travail et de l'emploi en est partie intégrante, comme les autres gains de qualité à développer pour un mieux-être dans un monde soutenable.

## IDÉES



SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

La dernière déclaration de M. Trudeau indique que son gouvernement refusera la tenue d'un référendum sur le choix d'un nouveau mode de scrutin.

## Trudeau pave-t-il la voie au vote préférentiel ?

Ce mode de scrutin cause des distorsions plus grandes encore que celui qui est le nôtre présentement

PAUL CLICHE

Membre fondateur du Mouvement pour une démocratie nouvelle

Lors de l'entrevue qu'il a accordée à Radio-Canada fin 2016, le premier ministre Justin Trudeau a réitéré l'engagement que son gouvernement ferait d'adopter une réforme du mode de scrutin à temps pour la tenue des élections de 2019 comme le Parti libéral l'avait promis lors de la dernière campagne électorale. Le chef du gouvernement contredit ainsi des déclarations que lui-même, ainsi que la ministre de la réforme électorale, Maryam Monsef, avaient faites il y a quelques semaines.

On sait qu'un comité parlementaire multipartite sur la réforme électorale a consulté la population à ce sujet depuis juin 2016. Une forte majorité des 1300 intervenants qui ont participé à cette consultation se sont alors prononcés en faveur d'un scrutin proportionnel mixte avec

compensation. Idem pour trois des cinq partis représentés aux Communes (le NPD, le Bloc québécois et le Parti vert). Mais faute de temps pour l'implanter, un tel système ne pourra pas être en vigueur lors des élections en 2019.

De plus, dans le rapport que le comité a déposé début décembre, les représentants des cinq partis qui y siègent se sont ralliés à la recommandation de tenir un référendum pour que les Canadiens puissent choisir entre le scrutin majoritaire uninominal à un tour actuel et un nouveau système. Toutefois, la dernière déclaration de M. Trudeau indique que son gouvernement refusera la tenue d'un tel référendum. Il ne reste alors comme possibilité de réforme rapide que le vote préférentiel en faveur duquel les libéraux se sont déjà prononcés. Son adoption aurait aussi comme avantage pour les libéraux aussi bien que les conservateurs d'expédier dans les limbes de la politique fédérale le projet de scrutin proportionnel auquel les deux partis s'opposent.

Le vote préférentiel appartient à la famille des scrutins majoritaires. Dans ce système, le député est élu sur une base uninominale dans chacune des circonscriptions. Il doit obtenir une ma-

ajorité absolue des voix (50% +1). Pour y arriver, l'électeur utilise un bulletin de vote sur lequel il indique en ordre ses préférences (1<sup>er</sup> choix, 2<sup>e</sup> choix, 3<sup>e</sup> choix, etc.). Si aucun candidat n'obtient 50% +1 lors du décompte, on comptera alors les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> choix des électeurs, jusqu'à ce que le candidat obtienne la majorité absolue.

Le vote préférentiel ne permet pas de respecter la volonté populaire, car, selon de nombreux experts, il cause des distorsions encore plus grandes entre le choix des électeurs et la représentation parlementaire que le scrutin majoritaire uninominal à un tour qui est le nôtre. Ce mode de scrutin favorise aussi le parti appelé à former le gouvernement au détriment des partis d'opposition. Cela est dû au fait que, comme le majoritaire à un tour, le candidat gagnant remporte toute la mise.

La vigilance s'impose donc pour que la majorité parlementaire libérale ne fasse adopter une réforme qui empirerait la situation actuelle tout en favorisant le parti gouvernemental lors des prochaines élections. Selon sa dernière déclaration, c'est ce que le premier ministre semble en train de faire : paver subrepticement la voie au vote préférentiel.

## Le flagrant délit des radars photo

PIERRE TRUDEL



La mise en service des appareils de radars photo a été saluée à juste titre comme une mesure destinée à renforcer la sécurité routière. Mais elle repose sur des preuves essentiellement captées par des outils technologiques. Dans un jugement rendu en novembre, le juge Serge Simon a conclu que la preuve recueillie à l'aide de ces appareils était inadmissible devant un tribunal. Le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) a annoncé qu'il ne fera pas appel de ce jugement.

Mais le jugement révèle la légèreté avec laquelle le dispositif a été déployé, sans porter l'attention requise aux exigences de la loi. Cela laisse songeur sur l'attitude des services chargés de l'application des lois sur la sécurité routière. Il a fallu qu'une citoyenne fasse l'effort de contester son constat d'infraction pour que soient révélées les failles du processus par lequel les excès de vitesse sont punis.

### Processus d'infraction

Dans cette affaire, il était reproché à une citoyenne d'avoir circulé à une vitesse de 141 km/h dans une zone de 70 km/h. Le poursuivant a déposé en preuve le constat d'infraction, le rapport d'infraction général ainsi qu'un certificat émanant de la Société de l'assurance automobile du Québec. Lors du procès, la signataire du rapport d'infraction a été contre-interrogée. Elle a expliqué comment s'effectue le traitement d'une infraction d'excès de vitesse constatée par un appareil de radar photo. D'abord, l'appareil capte des vitesses et prend des photographies. Quelques jours plus tard, une agente traite le constat; elle ouvre un dossier et sélectionne une photographie pour y lire l'information figurant sur la bande noire se trouvant sur la partie supérieure de la photographie. Celle-ci contient notamment le code du site, la voie de circulation, la limite de vitesse applicable ainsi que la vitesse du véhicule captée par le radar photo. Une fois cette information vérifiée, elle s'assure de la concordance avec le véhicule apparaissant sur la photographie. Ensuite, l'agente rédige un rapport d'infraction dans lequel elle atteste que les informations se trouvant sur la photographie correspondent à celles contenues aux registres des policiers.

Afin d'assurer la précision de la mesure de vitesse et que les informations apparaissant sur l'image obtenue par l'appareil sont exactes, le règlement prescrit que l'appareil doit avoir fait l'objet d'une validation par un agent de la paix ayant reçu une formation appropriée. De plus, il doit avoir fait l'objet d'une inspection et un agent de la paix ayant reçu une formation appropriée doit l'avoir vérifié dans les sept jours précédant son utilisation.

### Conformité à revoir

Pour démontrer le respect de ces exigences, l'agente atteste, dans son rapport d'infraction, avoir personnellement constaté que l'appareil a été utilisé conformément au règlement. Or, cette attestation se révèle totalement fautive. L'agente admet ne pas être une technicienne qualifiée et n'avoir reçu aucune formation appropriée lui permettant d'effectuer de telles vérifications. Elle ne fait qu'une affirmation générale sans pouvoir indiquer des vérifications effectuées. Elle ajoute qu'elle « sait que chaque semaine des policiers au bureau effectuent des tests sur les appareils pour s'assurer que le système fonctionne bien », mais elle n'est pas en mesure de spécifier de quels tests il s'agit. L'attestation appuyée par l'agente sur son rapport d'infraction s'appuie entièrement sur des informations recueillies et constatées par des tierces personnes. À l'instar des tribunaux d'appel, le juge a conclu que ce genre de preuve par ouï-dire n'a aucune valeur probante selon la loi.

Ce jugement a été rendu plusieurs mois après la mise en service des radars photo. Entretemps, plusieurs citoyens ont été condamnés par l'intermédiaire de ce processus défectueux. Le déploiement des radars photo n'a manifestement pas été accompagné d'une revue sérieuse des processus et des exigences découlant de la loi. Quelle analyse a été effectuée afin d'assurer que le recours à ce type d'outils respecte les règles de preuve ?

De plus, dans cette même affaire, le DPCP anticipant que le juge allait rejeter les preuves présentées a cherché à retirer le constat d'infraction en vertu duquel la citoyenne avait été accusée. À lui seul, un tel procédé est inquiétant: dès qu'un citoyen fait l'effort de se défendre, on tente de retirer le constat afin d'éviter qu'un juge démonte le stratagème bancal!

Le souci de l'état de droit aurait commandé que les autorités s'assurent *a priori* de la conformité du dispositif avec les exigences de la loi. On a plutôt attendu qu'un tribunal constate ce flagrant délit de nonchalance. Cela en dit long sur l'état d'esprit qui prévaut en certaines officines. Le déploiement d'outils afin d'améliorer la sécurité routière mérite plus que ce cynisme à l'égard des exigences de la loi.

## Pas de capitalisme sans racisme

MOSTAFA HENAWAY

Organisateur au Centre des travailleuses et travailleuses immigrantes

L'enjeu de la migration est devenu la question centrale de notre époque. La vague sans précédent de migration de masse en 2015, qui a battu des records avec le déplacement de 244 millions de personnes, l'illustre bien.

Au Nord, la réponse aux enjeux que cela suscite a été un déchaînement de xénophobie et de racisme, se traduisant par une extrême droite confiante presque partout. Bien que plusieurs voient dans cette nouvelle vague de racisme le résultat d'une crise du capitalisme, le renouveau d'un nationalisme comme outil pour « nous » protéger de « l'étranger » n'est pas nouveau. En réalité, il fait partie de l'ADN d'une configuration socio-historique qui a permis la montée du capitalisme, la constitution de l'État-nation et le projet colonial.

### Contre la pensée en silo

Or, demeure aujourd'hui une fausse opposition dans notre manière de concevoir la race et la classe comme des phénomènes séparés. Les deux doivent pourtant être prises en compte pour une compréhension plus profonde de l'économie politique du Québec et du Canada notamment.

La fondation du capitalisme au Canada repose en effet sur une logique racisée. La dépossession des terres autochtones et le vol de leurs ressources étaient fondamentaux pour l'accumulation historique du capital et ces mécanismes sont toujours bien à l'œuvre aujourd'hui. Avec la Loi sur les Indiens, l'élite du Canada

## DES IDÉES EN REVUE

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artistes d'un périodique. Cette semaine, nous vous proposons un extrait du dernier numéro de la revue *À Bâbord* (n° 67, [ababord.org](http://ababord.org)).



s'est assurée que les peuples autochtones soient marginalisés au sein d'un système d'apartheid. Un autre élément essentiel consistait à transférer les ressources volées en Europe, ce qui supposait une importante main-d'œuvre sous-payée.

Par exemple, les travailleurs chinois qui ont bâti l'infrastructure du capitalisme canadien étaient payés la moitié du salaire des travailleurs européens. En 1923, l'entrée en vigueur de la loi de l'immigration chinoise a permis de rendre cette main-d'œuvre jetable grâce aux mesures d'expulsion. La fondation de l'État et du capital canadiens s'est réalisée sur une forme d'apartheid économique légalisé pour assurer l'accès aux ressources et à la main-d'œuvre bon marché, s'appuyant sur la construction d'une identité nationale « canadienne » qui excluait les communautés marginalisées et les peuples autochtones, scellant ainsi des rapports inégaux.

Au Québec, les symptômes de racisme structurel restent présents tout autour de nous. Les audiences autour du projet de loi 62 sont terminées et son étude détaillée est en cours au moment d'écrire ces lignes. Loin de promouvoir les idéaux universels de laïcité, ce projet de loi régressif vise clairement les musulmans et musulmans du Québec. Tout cela est présenté sous le couvert de la

laïcité et de la civilité, alors que l'intention politique est manifestement de consolider certains segments de l'électorat en mobilisant un discours sur les communautés immigrantes. Ce qui est escamoté dans un tel discours est le contexte par lequel les actions des gouvernements occidentaux, dont le Canada, ont été à l'origine de déplacements de millions de personnes au Sud et en particulier dans le monde arabe et musulman. On n'a qu'à penser au rôle du Canada dans l'occupation de l'Afghanistan, à son soutien continu à l'apartheid israélien ou au fait que, cette année, le pays est devenu le deuxième plus important exportateur d'armes au Moyen-Orient, avec un contrat d'armement de 15 milliards avec l'Arabie saoudite.

Pendant ce temps, les Premières Nations vivent dans des conditions indignes. Selon l'ONU, le Canada se place entre le 6<sup>e</sup> et le 8<sup>e</sup> rang pour son indice de développement humain, mais en limitant l'échantillon de population aux seules Premières Nations, le pays se place quelque part entre les 63<sup>e</sup> et 78<sup>e</sup> rangs.

### Contester les fondements du racisme structurel

Notre manière de nous mobiliser autour de la question du racisme est une question de premier ordre au Québec, alors que l'élite utilise des sentiments identitaires rigides

et rétrogrades pour maintenir une position de privilèges, s'attaquer aux conditions de travail et maintenir les travailleuses et travailleurs racisés dans une situation de vulnérabilité et d'exploitation. Si les appels des mouvements progressistes pour des services publics égalitaires, une commission sur le racisme ou davantage de diversité culturelle dans toutes les sphères de la société (médias, arts, fonction publique, etc.) sont devenus les revendications les plus entendues lorsque vient le temps d'aborder le problème du racisme structurel, celles-ci ne permettent pas de s'attaquer à ses fondations. Elles ne feront que légitimer un système économique dont les racines sont plongées dans le racisme systémique et qui le perpétue. C'est plutôt par une prise en compte de la question de la race sous le capitalisme et de la reproduction d'une classe ouvrière racisée mondiale que nous pourrions réellement nous attaquer aux questions liées au racisme. Le capital a besoin de créer un « Autre » afin de marginaliser certaines communautés pour ses propres intérêts.

Cela signifie également que nous devons voir que les classes sont racisées et que le mouvement ouvrier doit prendre au sérieux les enjeux de migration. C'est en soutenant les luttes pour la régularisation des statuts d'immigration, pour l'autodétermination des peuples autochtones, pour la fin des interventions armées et économiques à l'étranger que nous pourrions bâtir un mouvement ouvrier à la fois fort et pertinent.

Des commentaires ou des suggestions pour *Mes Idées en revue*? Écrivez à [arobitaill@ledevoir.com](mailto:arobitaill@ledevoir.com) et [dnoel@ledevoir.com](mailto:dnoel@ledevoir.com).

### L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillefer (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zaida (recherche photos); information générale: Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Jessica Nadeau, Philippe Orfall et Karl Rettino-Parazzelli (reporters); information politique: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélar-Cirino et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre); information culturelle: Catherine Lalonde (reporter culturel), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoit Munger et Philippe Papineau (pupitre); information économique: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Gerald Dallaire (pupitre); information internationale: Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); Loïc Hamon (cahiers spéciaux); équipe internet: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Caillou, Justine Daneau, Florence Sara G, Ferraris et Coralie Mensa (assistants); correction: Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétaire), Laura Pelletier et Arnaud Stoga (commis), Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebail (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaire). PRODUCTION Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaitis. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Osvaldo Casas (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Sébastien Beaupré, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Ginette Rouleau et Isabelle Sanchez. ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici et Véronique Pagé.

## ACTUALITÉS

## CITOYEN

SUITE DE LA PAGE 1

communes. La Loi sur la citoyenneté canadienne est adoptée le 27 juin 1946 et elle entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1947. Deux jours plus tard, Mackenzie King et 25 autres personnes, dont le célèbre photographe Yousuf Karsh, sont reçus à la Cour suprême. Le symbole est puissant, et il marque un nouveau jalon dans la longue (et lente) évolution du pays.

En vertu de la nouvelle loi, toutes les personnes nées au Canada deviennent citoyens canadiens, et d'autres peuvent revendiquer le statut à certaines conditions.

Ce soir du 3 janvier 1947, King déclenche des applaudissements dès la première phrase de l'allocation qu'il prononce. «*Je parle en tant que citoyen du Canada*», déclare-t-il d'entrée de jeu.

«*La citoyenneté représente l'honneur le plus élevé qu'une nation peut accorder à un individu qui n'est pas né en son sein*», poursuit-il. Sans la citoyenneté, tout est pas mal insignifiant. Il n'y a aucun pays dans le monde duquel ses citoyens ont de meilleures raisons d'être fiers que le Canada. Il existe des pays plus vieux, il existe des pays plus grands, mais aucun n'occupe au

jour d'hui une place plus élevée dans l'estime des autres nations. Être un citoyen du Canada, c'est détenir un passeport qui sera reconnu partout.»

## Un aboutissement

Pour King, on peut parler de l'aboutissement d'un long parcours. Certes, le Canada est devenu un dominion avec la ratification de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique par Londres en 1867, mais la conquête de l'indépendance a dû se faire par étapes. Encore en 1914, quand le roi George V de Grande-Bretagne déclare la guerre à l'Allemagne, cela entraîne automatiquement la participation du Canada; le pays peut décider de l'ampleur de son engagement, mais pas de l'engagement lui-même.

King a vu ce que la guerre pouvait provoquer de déchirements internes, notamment entre anglophones et francophones, qui mèneront à la crise de la conscription de 1917. Elu premier ministre en 1921, il sera soucieux d'éviter que pareilles tensions ne se reproduisent.

Une première occasion de mettre son poing sur la table survient en 1922, lorsque les Britanniques semblent au bord d'un conflit armé avec la Turquie pour une question de territoires dans le secteur des Dardanelles («*l'affaire de Chanak*»). Le premier ministre



BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA  
Le juge en chef Thibaudeau Rinfret remet à W. L. Mackenzie King le tout premier certificat de citoyenneté.

David Lloyd George invite alors instamment King à promettre une contribution du Canada, mais celui-ci répond froidement qu'il reviendra au Parlement de décider. L'affrontement n'aura finalement pas lieu, mais la volonté d'autonomie diplomatique est bien assise. D'incident en incident, on filera d'ailleurs vers une modification du rôle du gouverneur général — qui ne représentera plus le gouvernement britannique, mais la Couronne — et vers le Statut de Westminster de 1931, qui consacre l'autonomie complète des dominions du Commonwealth.

King tiendra aussi à ce que le Canada émette sa propre

déclaration de guerre, par l'entremise du roi George VI, lorsque la Deuxième Guerre mondiale éclatera en 1939. Une nouvelle crise liée à la conscription, encore une fois marquée par de profondes divisions entre francos et anglos, surviendra certes, mais avec moins de conséquences que la première.

## Rapprochement

Dans son discours du 3 janvier 1947, King tient à faire valoir que la nouvelle citoyenneté canadienne devrait rapprocher des communautés souvent opposées par le passé et en même temps offrir un exemple au monde.



PC/BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA  
Mackenzie King a été premier ministre du Canada à trois reprises entre 1921 et 1948.

«*La nouvelle conception de la citoyenneté vise à créer des ponts au-dessus des fossés créés par la géographie et l'origine raciale. En tant que peuple, les Canadiens seront tissés plus serrés du fait de cette reconnaissance. Notre unité et notre force seront accentuées par cette citoyenneté commune et sa profonde signification.*»

«*Le Canada d'aujourd'hui a été décrit comme un acte de foi suprême. La vision et le courage d'hommes et de femmes ont transformé notre pays, qui consistait en de petites régions virtuellement inconnues, en une des plus grandes nations industrielles au monde.*»

«*Mais cette vision et ce courage ont produit beaucoup plus*

que de la croissance matérielle. Nos gens ont aussi continuellement cherché à défendre et à repousser les frontières de la liberté. Plus d'une fois au nom du pays, les fils et les filles du Canada ont servi vaillamment, et des milliers sont morts pour préserver la liberté du monde.»

«*Dans les affaires internationales, notre pays possède un dossier exceptionnel en matière de responsabilité et d'intégrité. Notre appartenance à la nation n'est pas fondée sur la supériorité d'une seule race ou d'une seule langue. Le Canada a été fondé sur la foi que deux des races les plus fières au monde, malgré les barrières de la langue et de la religion, travailleraient ensemble avec tolérance et respect mutuels pour développer une nationalité commune. Dans notre partenariat d'égal à égal de Canadiens de langue anglaise et de langue française, nous avons accueilli des milliers de personnes d'autres origines raciales et qui parlent d'autres langues. Tous et chacun ont recherché un pays où la nationalité ne signifie pas la domination et l'esclavage, mais l'égalité et la liberté.*»

Une cérémonie de commémoration des 70 ans de l'avènement de la citoyenneté canadienne aura lieu ce mardi à la Cour suprême à Ottawa.

Le Devoir

## TURQUIE

SUITE DE LA PAGE 1

de Milton en Ontario. Le meurtrier court toujours.

La Turquie est secouée presque chaque mois depuis juillet 2015 par des attentats meurtriers, attribués aux djihadistes ou à la rébellion kurde. Jusqu'à présent, le groupe EI ne s'était jamais déclaré responsable officiellement, même si les autorités lui ont attribué les attentats les plus sanglants de cette vague, dont celui du 28 juin 2016, qui a fait 44 morts dans le plus grand aéroport du pays.

«*C'est un changement de tactique, on est en train de voir une phase de guerre ouverte contre le gouvernement turc*», avance Tolga Bilener, enseignant-chercheur en géopolitique à l'Université Galatasaray d'Istanbul. Sans vouloir parler de «propagande» ou du conflit syrien, il croit que la soirée meurtrière marquera un tournant dans la lutte que mène l'État turc contre les djihadistes.

## Politique étrangère

La revendication de ce nouvel attentat par le groupe EI

participe de cette logique de terrorisme de «représailles», dans un contexte où la Turquie a récemment renversé ses alliances. «*Il s'agit d'une des conséquences indirectes de la déstabilisation en Syrie. Et la Turquie est en ligne de front*», constate M. Bilener.

La Turquie a été pendant plusieurs années un lieu de passage pour les hommes du groupe EI. Le gouvernement est accusé d'avoir fermé les yeux sur leurs incursions et leurs trafics, à un moment où Ankara souhaitait que Bachar al-Assad soit renversé en Syrie coûte que coûte.

Elle mène maintenant une offensive terrestre dans le nord de ce pays depuis août dernier, baptisée «*Bouclier de l'Euphrate*». Ses soldats tentent notamment d'arracher des mains du groupe EI la ville d'Al-Bab, une localité stratégique située à un carrefour de routes qui relie Lattaquié, Alep, Raqqa en Syrie et Mossoul en Irak. L'aviation russe en renfort, l'état-major turc a indiqué avoir bombardé des positions du groupe EI dans ce secteur dans la nuit de dimanche à lundi.

Des mois de froideur diplomatique avaient suivi l'écrasement d'un bombardier russe

«*C'est un changement de tactique, on est en train de voir une phase de guerre ouverte contre le gouvernement*»

Tolga Bilener, enseignant-chercheur à l'Université Galatasaray

abattu par l'aviation turque en novembre 2015. Depuis l'été dernier, Ankara et Moscou ont opéré un impressionnant rapprochement, au point de négocier conjointement un cessez-le-feu global entre le président Assad et les principales forces de l'opposition. Il s'agit du premier pays membre de l'OTAN avec lequel la Russie établit des contacts aussi étroits sur le plan militaire.

## Cible symbolique

Pris dans une escalade de violence, les Turcs ont l'humeur de plus en plus sombre, note le professeur Bilener. C'est aussi, cette fois-ci, la cible n'est ni militaire, ni policière, ni médiatique, ni publique. «*Le mode de vie occidental est ciblé*», le symbole d'un club de la jeunesse branchée cosmopolite, avec un mode opératoire qui n'est pas sans rappeler les attentats du

Bataclan, survenus en novembre 2015 en France.

Il remarque aussi que plusieurs touristes présents étaient originaires des pays du Golfe «*venus justement en Turquie pour faire la fête qu'ils ne pouvaient pas faire chez eux*». Noël n'étant pas célébré dans ce pays à majorité musulmane, les traditions occidentales se transposent en quelque sorte au 31 décembre, explique-t-il, en admettant que plusieurs personnes avaient néanmoins choisi de ne pas sortir.

«*Oui, malheureusement, les Turcs sont habitués au terrorisme, mais attaquer des fêtes de cette façon, c'est du jamais vu*», note-t-il. Des images diffusées par le quotidien turc *Hurriyet* les montrent réunis dans le club, qui décomptent les dernières secondes avant 2017, un peu plus d'une heure avant l'attaque. «*On ne s'atten-*

daît pas à un attentat dans un lieu de divertissement, dit-il, le choc est ressenti plus durement cette fois-ci. Il y a beaucoup de résilience ici, mais on verra si on passe le test cette fois-ci.»

L'année ne semble plus tout à fait neuve non plus à Ferhat Korklu. Jeune Stanbouliote pharmacien, il habite le district de Besiktas, où ont eu lieu cet attentat et celui du 10 décembre dernier aux alentours d'un important stade de soccer. La nuit d'horreur, il se trouvait lui aussi dans une fête à proximité, avec sa femme, Sare: «*Quand nous sommes sortis, nous avons réalisé que nous étions dans le périmètre de sécurité et nous avons voulu partir*», relate-t-il, avouant se sentir «*plus fragile que jamais*».

Il dit craindre que ce nouvel épisode de terreur ne polarise davantage ses concitoyens: «*Nous sommes tellement désolés et confus à propos de cette haine croissante. [...] Ce genre de problème semble toujours survenir pour obtenir une tension entre des styles de vie.*» Une ville comme Istanbul, où plusieurs communautés et traditions cohabitent, lui paraît un terreau fertile pour ceux qui voudraient «*faire en sorte que les gens s'attaquent les uns les autres*». D'où

l'urgence de résister à une réaction haineuse précipitée: «*Si non, nous serons seulement l'un d'eux.*»

L'état d'urgence a été déclaré après une tentative de coup d'État avortée le 15 juillet dernier. Il devait être levé à la mi-janvier, mais Tolga Bilener doute que ce soit le cas. «*Chaque attentat est un argument supplémentaire. La situation sécuritaire n'a pas évolué, les gens ne s'y opposeront pas.*»

## Suspect en cavale

L'assailant de la discothèque n'a toujours pas été appréhendé par les autorités. Le vice-premier ministre turc Numan Kurtulmus a révélé que les autorités disposaient de ses empreintes digitales et d'une description de base, et que son identification était donc imminente. Des équipes de la police antiterroriste d'Istanbul ont arrêté et placé en garde à vue lundi huit personnes dans le cadre de l'enquête sur cette attaque.

La chasse à l'homme s'est intensifiée tard dans la nuit et quatre autres personnes ont été arrêtées.

Avec l'Agence France-Presse  
Le Devoir

## JEU

SUITE DE LA PAGE 1

vingt pieds, avec un toit. On disait qu'on allait aux préaux», rappelle le comédien Julien Poulin, un ancien du Collège de Montréal, qui pratiqua ce sport tout comme son ami Pierre Falardeau.

«*Au collège de Montréal, rappelle la directrice actuelle, Patricia Steben, au moins cinq terrains sont construits en 1878. Ils vont servir jusqu'au début des années 1970. On les appelait "les préaux". Des anciens du collège m'ont déjà dit qu'on y jouait à main nue*», avec une balle rebondissante. Ailleurs, on y jouera parfois avec une petite raquette.

«*Je suis entré au Collège de Montréal en 1959*», se rappelle Julien Poulin. «*La balle au mur était très populaire. On avait l'obligation de pratiquer un sport. Au début, c'était des Français qui s'occupaient du collège. Ils se faisaient appeler les messieurs de Saint-Sulpice. C'était imposant, ces terrains jeux. C'était significatif. Les Sulpiciens étaient très français. Peut-être que ça avait un lien avec ce sport.*» Les toits de ces préaux centenaires menacent aujourd'hui de tomber. On en a fait clôturer les abords afin d'en interdire l'accès.

## Trait d'union pour garçons

On joua aussi à la balle au mur chez les Jésuites, au Collège Jean-de-Brébeuf. Au Séminaire de Québec, un peu après 1820, on fait aussi construire des terrains pour le jeu de paume. Ils sont démolis en 1854, puis reconstruits. Les anciens en gardent longtemps le

souvenir d'une pratique très active. Si bien que ce jeu devient un trait d'union pour ceux qui ont fréquenté le collège classique.

Le célèbre ethnologue Marius Barbeau raconte qu'au Collège de Lapointe, où il entre comme élève en 1897, la pratique de la balle au mur est aussi très répandue.

En 1896, au Séminaire de Joliette, on trouve au bout de la jolie allée bordée d'arbres de la cour de récréation un imposant jeu de balle au mur construit en 1896 au coût de 1038\$, ce qui représente 6% des dépenses de l'année.

Au Séminaire de Saint-Jean, devenu le cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu, «*il y avait des jeux de balle au mur, c'était très populaire*», souligne en 2008 André Archambault, un ancien de l'institution.

En Saskatchewan, au collège classique Mathieu, on construit encore un nouveau terrain de balle au mur en 1958.

Les jeunes hommes des collèges du Canada français se livrent à ce sport avec passion. C'est le cas de mon père, au temps de ses études au Séminaire Saint-Charles à Sherbrooke, capable de jouer avec ses amis jusqu'à se faire éclater les veines des mains, disait-il.

Si l'Église catholique repousse les sports que valorise le monde anglo-saxon, la crosse et la balle au mur sont en revanche allégrement pratiquées et valorisées. Pourquoi?

## Origines religieuses

La pratique de la balle au mur est très ancienne. Ses origines se perdent dans les origines de la société occidentale. Elle est déjà pratiquée par les Romains. Surtout, elle fera la joie de communautés religieuses d'hommes qui vivent reclus avant d'être adoptée et valorisée

par la royauté. Pas étonnant en somme qu'on en trouve dans les lieux de formation de l'élite.

Les racines plongent plus profondément du côté de la religion que de la royauté. Ce sport est d'abord honni par la monarchie. En 1369, Charles V interdit ce jeu et quelques autres pour encourager plutôt la population à pratiquer des activités en lien avec les armes. Mais Charles V se fait tout de même construire pour son plaisir un joli terrain de jeu de paume. «*Il interdit à son peuple ce qu'il se permet à lui*», résume l'historien Laurent Turcot, auteur de *Sports et loisirs, une histoire des origines à nos jours* (Gallimard).

En Angleterre, où le jeu devient très populaire, Richard II l'interdit lui aussi, mais réserve le droit à la noblesse de le pratiquer. Ce type d'ordonnance sera renouvelé plusieurs fois. Mais la passion pour ce jeu ne s'embarrasse pas des interdits... Les salles pour sa pratique se multiplient. Au XVI<sup>e</sup> siècle, au moment des voyages de Jacques Cartier en Amérique, elles se multiplient en Europe. Les grandes villes de France en comptent plusieurs. Les gens aisés s'en font même construire chez eux. Ce jeu devient lié à l'existence même d'une certaine aristocratie.

Le jeu de paume fait l'objet de paris et de dépenses folles à l'époque de la toute-puissance des rois. Des sommes considérables y sont englouties par la noblesse. Les salles de sport destinées à ce jeu sont appelées «*tripudium*», rappelle l'historien Laurent Turcot. De là vient le mot qui décrira toutes les maisons de jeux: tripot. Un mot très utilisé dans le Montréal des bordels et des jeux interdits.

On pourrait supposer que le souvenir de ce jeu ancien a été charrié en Amérique dans le bagage culturel que transportent avec elles les

communautés religieuses forcées de fuir la France révolutionnaire.

L'hypothèse est intéressante, pense Laurent Turcot. Seulement le jeu de paume n'est déjà plus si populaire dans la France de Louis XV. «*A la Révolution, il ne reste plus que sept jeux de paume en France. On ne la pratique plus comme avant.*»

Il est donc possible que le clergé catholique au Canada réinvestisse dans une pratique ancienne, convaincu de trouver là un sport qui soit plus en accord avec la tradition de la religion à une époque de forte ébullition de l'activité physique dans le monde anglo-saxon.

## Mort et résurrection

À compter du milieu des années 1960, la popularité de ce vieux jeu fléchit. «*Je me souviens d'avoir vu les terrains servir désormais de stationnement*», dit Julien Poulin en parlant du Collège de Montréal.

Le tennis, qui a pris son élan dans le même univers social privilégié, a le vent dans les voiles au sortir de la guerre, notamment grâce aux exploits médiatisés de Robert Bédard, qui accède alors au prestigieux tournoi de Wimbledon.

Il reste peu de traces de la pratique de la balle au mur à Montréal, si ce n'est dans les maigres archives des institutions qui la favoriseraient et dans la mémoire des derniers joueurs qui ont fréquenté les collèges classiques.

Pourtant, quelques clubs de balle au mur existent toujours à Montréal. On y joue notamment au complexe Claude-Robillard et dans quelques clubs sportifs privés.

Le Devoir

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

## La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541  
Par courriel redaction@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3360

## Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par télécopieur 514 985-3390

## Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344  
Par courriel avisdev@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

## Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340

## Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-5967

## Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com